



ASBESTE-CIMENT

Information - Entreprises

Avril 2024

OBLIGATIONS LÉGALES

Conformément à la législation, les déchets contenant de l'asbeste-ciment (amiante) doivent obligatoirement être conditionnés dans des housses spécifiques et déposés dans un centre d'enfouissement technique autorisé pour ce type de déchets.

DÉCHETS AUTORISÉS ET ORIGINE

Les déchets susceptibles de contenir de l'amiante sont :

ardoises artificielles, plaques ondulées, anciennes conduites ou tuyaux, panneaux de revêtement, bacs à fleurs...

Le dépôt d'amiante dans notre centre d'enfouissement technique de HABAY est prioritairement réservé aux déchets produits et collectés sur le territoire d'action d'IDELUX Environnement en vertu de son permis d'exploitation. Dès lors, veuillez obligatoirement nous contacter avant tout envoi de déchets ne provenant pas de la zone couverte par IDELUX Environnement afin de vous informer des éventuelles possibilités d'accueil.

CONDITIONNEMENT

Pour que votre dépôt d'amiante soit autorisé, les consignes suivantes doivent obligatoirement être respectées :

- Utiliser uniquement les housses marquées du logo IDELUX Environnement. Ces housses*, en vente sur nos sites (tarif au verso), garantissent une bonne résistance aux déchets, à la manutention et au versage en centre d'enfouissement technique.
- Fermer complètement ces housses afin de garantir leur étanchéité. Les housses ne peuvent pas être déchirées, ni mal fermées.
- Ne pas remplir les housses à ras bord (maximum 80 %) pour éviter qu'elles ne se déchirent lors du versage.
- Emballer tous les déchets d'amiante dans les housses : aucun déchet ne peut sortir de la housse fermée.
- Ne mettre aucun autre déchet dans le conteneur (bois, gravats, poubelles...).

POURQUOI CES HOUSSES ÉTANCHES SPÉCIFIQUES?

Ces housses ont une double paroi : une paroi intérieure en polyéthylène d'une épaisseur de minimum 100 microns et une paroi extérieure tressée en polyéthylène de minimum 100 g/m². Elles disposent également d'une fermeture ZIP (sauf big bag).

MODALITÉS PRATIQUES POUR LE VERSAGE DIRECT EN CET

Le versage direct sur le centre d'enfouissement technique de HABAY se fait uniquement du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h, sous la surveillance de nos opérateurs. Il n'est autorisé que pour :

- les chargements conformes de plus de 10 m³;
- les camions porte-conteneur et les camions benne avec grue ;
- les conteneurs dans lesquels la hauteur des déchets n'excède pas 1,50 m :

Soit maximum 2 housses de 16 m³ l'une sur l'autre ;

Soit uniquement une seule hauteur de big bags ;

Soit une hauteur de dépôt-bags sous une hauteur de big bags ;

Soit une housse 16 m³ sous une hauteur de dépôt-bags.

Contrôle administratif au pont à peser

Présentez-vous au pont à peser et remettez le document de transport, dûment signé, qui précise l'origine du chantier.

Vérification du chargement en zone d'attente

Orientez-vous vers la zone d'attente qui vous sera indiquée et attendez-y notre opérateur. Celui-ci vérifiera la stricte conformité de votre chargement avant tout versage. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du versage. Si votre chargement est conforme, l'opérateur vous indiquera l'endroit du versage.

Consignes de versage

Il est obligatoire d'abaisser votre conteneur au plus près du sol et de le lever en douceur afin d'éviter tout déboulement des sacs. Il est strictement interdit de verser les housses par le haut de la zone ou de les faire tomber de la hauteur de la remorque. L'opérateur contrôlera le respect de ces consignes.

TARIFS HTVA

ACHAT DES HOUSSES SPÉCIFIQUES (hors coût d'élimination)

- Big bag 1 m³ (100*100*100 cm) : **12,68 € / sac**
- Dépôt bag « Tôles ondulées » (250*150*30 cm) : **24,64 € / sac**
- Dépôt bag « Grand volume » 10 m³ (620*240*115 cm) : **95,88 € / sac**

ÉLIMINATION DES DÉCHETS (hors achat des housses)

Quantités inférieures à 10 m³ (sur les 4 sites) :

> versage en conteneur : 149,35 € / tonne

• Quantités à partir de 10 m³ (uniquement sur le site de HABAY, de 8 h à 12h) :

> versage en CET classe II : 117,81 € / tonne

Sur nos recyparcs et sur nos sites
PAIEMENT ÉLECTRONIQUE
uniquement

4 SITES POUR L'ACHAT DES HOUSSES ET LE DÉPÔT

SITE	ADRESSE	HORAIRES	TÉLÉPHONE
HABAY	Les Cœuvins, 11 6720 HABAY-LA-NEUVE	Du lundi au vendredi : 7 h 00 - 18 h 30* *Uniquement 8 h et 12 h pour le versage direct sur le CET pour les quantités supérieures à 10 m³	+32 63 42 31 64
MANHAY	Parc industriel, 11 6960 DOCHAMPS	Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 17 h 00 Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00 Vendredi : 8 h 30 - 16 h 00	+32 80 41 85 13
SAINT-VITH	John-Cockerill-Strasse, 5-7 4780 SAINT-VITH	Du lundi au jeudi : 7 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 16 h 15 Le vendredi : 7 h 30 - 12 h 00 et 13 h 00 - 15 h 15	+32 80 22 18 57
TENNEVILLE	Rue de la Pisserotte, 1 6971 CHAMPLON	Du lundi au vendredi : 7 h 00 - 18 h 30	+32 84 45 01 11

Notez que les sacs amiante de 140 litres sont uniquement en vente dans nos recyparcs au prix de 14,25 € TVAC /sac (traitement des déchets inclus).

PAIEMENT - FACTURATION

Sur nos sites, les paiements peuvent se faire par voie électronique ou sur facture.

Les factures seront établies mensuellement et payables à 30 jours, date de facture. Toute facture non payée à son échéance sera de plein droit et sans mise en demeure préalable, productive d'intérêts au taux conventionnel de 12 % l'an, calculés sur le montant impayé. Ce montant impayé sera en outre automatiquement majoré de 20 % à titre de clause pénale forfaitaire, avec un minimum de 50 €. Ces intérêts de retard et clause pénale s'appliqueront également en cas de non-paiement à l'échéance convenue, d'une traite acceptée. En cas de contestation, les tribunaux d'Arlon seront seuls compétents.

À VOTRE SERVICE

IDELUX Environnement

Jean-Marc ANCION, Chef d'Exploitation jean-marc.ancion@idelux.be
Les Cœuvins, 11
6720 HABAY-LA-NEUVE
+32 63 42 31 64

Plus d'infos?

www.idelux.be > Déchets > Trier les déchets en entreprise > Amiante - Entreprises



